



Urbanistes des Territoires
Association pour la Promotion
de l'Urbanisme
dans les Collectivités et les Territoires



L'urbanisme est à nouveau au centre du débat public, les urbanistes doivent trouver toute leur place.

Paris, 22 mai 2014

L'urbanisme occupe à nouveau une place centrale dans le débat public national. Le gouvernement entend même aujourd'hui exporter les savoir-faire de la « ville durable à la française », sachant que, dans les faits, des échanges à l'échelle internationale sont déjà fructueux.

Depuis les lois de décentralisation, SRU et aujourd'hui ALUR, l'urbanisme est aussi un enjeu majeur au niveau local avec les nouveaux documents d'urbanisme qui organisent le vivre ensemble dans nos villes et nos territoires (SCoT, PLUi).

Politique publique, l'urbanisme a aussi besoin de compétences professionnelles.

Depuis 15 ans, des initiatives ont été prises pour faire valoir les compétences professionnelles des urbanistes, mais il faut bien reconnaître que leur portée reste limitée.

Des 20 000 urbanistes en France, il est trop peu question.

Rappelons ici la définition donnée du métier d'urbaniste dans le rapport adopté le 17 juillet 2012 par la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation du Sénat :

« Loin de se réduire à un aspect réglementaire, le travail de l'urbaniste vise à définir et mettre en forme le projet territorial des collectivités locales. Son rôle est d'anticiper les dynamiques d'urbanisation en apportant aux élus locaux une aide à la décision politique leur permettant d'arbitrer sur les localisations les plus cohérentes (activité, emploi, logement, réseaux de transport) pour la gestion optimale des mobilités ; de mener une action foncière adéquate ; et de conduire des projets de renouvellement urbain. »

Il est désormais temps de faire de la profession des urbanistes une branche professionnelle à part entière.

Nous souhaitons y contribuer de façon positive, constructive et pragmatique.

Les chantiers qui nous apparaissent utiles pour rendre notre profession plus visible et mieux organisée sont nombreux. Ils ne s'opposent pas aux démarches déjà entreprises.

Nous proposons d'œuvrer à trois priorités pour consolider notre profession :

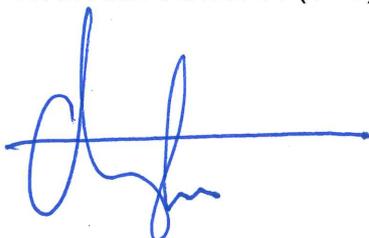
- 1. La certification professionnelle des diplômés d'urbanisme de l'Enseignement supérieur** (niveau Master) doit être mise à l'agenda avec les principaux employeurs ; la qualification professionnelle délivrée par l'Office professionnel de qualification des urbanistes (OPQU) restant bien entendu utile pour faciliter la validation des acquis d'expérience (VAE).
- 2. Les compétences et la qualification** (diplômes de niveau Bac+5) **des urbanistes exerçant dans le secteur public territorial doivent être de nouveau reconnus** comme équivalents à ceux des "cadres d'emplois" techniques de catégorie A.
- 3. Les urbanistes bénéficiant d'un contrat de travail de droit privé doivent pouvoir bénéficier d'une protection sociale commune en matière de droit du travail**, avec la construction d'une convention collective nationale.

Nous souhaitons y contribuer en construisant un dialogue avec :

- Les représentants des employeurs d'urbanistes du secteur public (collectivités locales, Etat),
- Les organisations professionnelles employant des urbanistes disposant d'un contrat de travail de droit privé (consultance privée, agences d'urbanisme parapubliques, notamment),
- Les acteurs du service public de l'emploi et de l'orientation professionnelle,
- Les représentants chargés de l'accréditation des diplômes de l'Enseignement supérieur en urbanisme et aménagement du territoire.

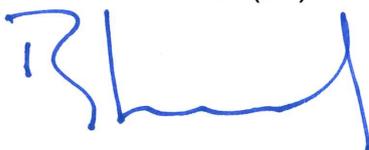
Dominique MUSSLIN,

Président du Syndicat des
Nouveaux Urbanistes (SNU)



Bernard LENSEL,

Président d'Urbanistes
des Territoires (UT)



François FAVARD,

Président du Collectif National
des Jeunes Urbanistes (CNJU)

